LA ROCHEFOUCAULD
en
ANGOUMOIS

* * *

A R R E T E N° 2025 281 109

2 Place du Docteur Lhomme

Le Maire de la Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois (Charente),

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Décret N° 87-100 du 13 Février 1987 relatif aux modalités de transfert du Département et à celles mises à disposition des Services Extérieurs du ministère de l'Urbanisme, du Logement, des Transports (Direction Départementale de l'Equipement) ;

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212.1 à L.2213.3 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R1, R44, R53-2, R225 et R225-1 ;

Vu la circulaire interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 4ème partie (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 ;

Vu la demande déposée le 2 juin 2026 Madame Tiphaine LASTERE, 2 Place du Docteur Lhomme 16110 LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS ;

Considérant qu'à l'occasion de la journée des producteurs de la cave « TilaVin » sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois et pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans ce présent arrêté.

A R R E T E:

ARTICLE 1 : La permissionnaire est autorisée est autorisée à installer un Tivoli et le stationnement sera interdit au droit du 2 Place du Docteur Lhomme le samedi 20 juin 2026

ARTICLE 2 : Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à respecter les dégagements et laisser les accès piétons libres.

ARTICLE 3 : la signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 et à la charge **de la commune.**

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de La Rochefoucauld-en-Angoumois et sur l'emplacement réservé.

ARTICLE 5 : Le bénéficiaire,
Le Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Charente,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A La Rochefoucauld-en-Angoumois, le 4 juin 2026
Le Maire,
Sébastien RIVIERE

MAIRIE de LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS
16110